

ÊTRE PARENT APRÈS UNE SÉPARATION

POUR L'AVENIR DE VOTRE ENFANT OU ADO



Cours gratuits

- Avez-vous des décisions à prendre concernant un enfant ou une personne mineure dans le cadre d'une séparation ou d'un divorce, que ce soit à titre de parent ou de membre de l'entourage familial ?
- Accompagnez-vous un enfant ou une personne mineure qui doit s'adapter aux changements découlant d'une rupture familiale ?
- Souhaitez-vous découvrir les différentes options pour résoudre les litiges familiaux, comme la médiation, l'accompagnement psychologique et le recours aux tribunaux ?

De quoi s'agit-il

Les cours PAS sont offerts en ligne et s'adressent aux :

- Parents
- Autres responsables parentaux d'enfants ou de personnes mineures
- Autres personnes s'occupant des enfants

Offerts par le ministère du Procureur général, ces cours sont disponibles en français, en anglais et en pendjabi. Ils ont pour but d'aider à :

- Prendre des décisions éclairées concernant la séparation familiale
- Mettre l'intérêt de l'enfant au cœur des priorités

Toute personne (ou membre de la famille) s'identifiant comme autochtone peut suivre le cours en ligne intitulé *Parenting After Separation for Indigenous Families*, qui est spécialement destiné aux familles autochtones.



Sujets abordés dans les cours

- La séparation, telle qu'elle est vécue par les adultes, les enfants et les ados.
- Les stratégies d'adaptation au changement pour la famille.
- La manière d'aborder le sujet de la séparation avec les enfants et les ados.
- Les méthodes de communication efficaces pour apaiser les tensions.
- Les moyens d'éviter que les enfants et les ados ne se retrouvent au cœur des conflits.
- Les options de résolution des litiges comme la médiation, l'accompagnement psychologique et le recours aux tribunaux.
- L'application des lignes directrices sur la pension alimentaire pour enfants.
- Les ressources de proximité accessibles aux parents, aux enfants et aux jeunes.

Aucun avis juridique n'est donné.

Frais d'inscription

Les cours PAS sont gratuits.

Clientèle et situations visées

Les cours de la série « Être parent après une séparation » (cours PAS) sont accessibles en ligne à toute personne adulte confrontée à l'une ou l'autre des questions suivantes :

- Tutelle
- Responsabilités parentales
- Temps parental
- Contacts avec l'enfant
- Pension alimentaire pour enfant
- Pension alimentaire pour ex-partenaire

En Colombie-Britannique, le suivi d'un cours PAS et l'obtention d'un certificat de réussite sont obligatoires avant toute démarche auprès des tribunaux pour la majorité de ces questions. Cette exigence s'applique aussi aux demandes de modification d'une ordonnance existante.

Tous les cours PAS répondent aux critères du tribunal. Les certificats conservent leur validité pendant 24 mois.

L'obligation de suivre un cours PAS s'applique :

- Aux deux parents, qu'il y ait mariage ou cohabitation ou non
- À toute autre partie déposant une demande au tribunal (grands-parents, beaux-parents, etc.)



Si votre situation est urgente

Au moment de déposer votre demande, informez le personnel du greffe si vous avez des préoccupations concernant :

- votre propre sécurité,
- la sécurité de votre enfant ou ado.

Comment accéder aux cours

Les cours PAS sont accessibles à l'adresse suivante :
www.gov.bc.ca/ParentingAfterSeparation

Pour obtenir plus de renseignements sur ces cours et sur d'autres services :

www.gov.bc.ca/FamilyJustice

Pour en savoir plus

Les familles qui vivent une séparation ou un divorce ont accès à des services en justice familiale. Ces services sont offerts, en personne ou par téléconférence, dans toute la province.

Pour y accéder, contactez le centre de justice familiale ou le centre d'accès à la justice de votre région. Vous en trouverez les coordonnées sur

www.gov.bc.ca/FamilyJusticeLocations

Vous pouvez aussi composer le **1 844 747-3963** pour parler avec une personne qui saura vous aider.

Produit avec l'aide financière du ministère de la Justice Canada et de l'Entente Canada – Colombie-Britannique relative aux services en français.

Dernière mise à jour : janvier 2026